

Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG)

Comptes annuels 2015

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Comptes annuels 2015	4
Annexe	7
1 Bases et organisation	7
1.1 Forme juridique et but	7
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	7
1.3 Indication de l'acte et des règlements	7
1.4 Organe supérieur, direction de l'entreprise et droit de signature	7
1.5 Experts, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance	8
1.6 Employeurs affiliés	8
2 Membres actifs et retraités	9
2.1 Assurés actifs	9
2.2 Bénéficiaires de rentes	10
3 Nature de l'application du but	11
3.1 Explication du plan de prévoyance	11
3.2 Financement, méthode de financement	11
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	12
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	12
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	12
4.2 Principes comptables et d'évaluation	12
4.3 Modifications de principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes	12
5 Risques actuariels / couverture de risque / degré de couvertureische	13
5.1 Genre de couverture de risque, réassurance	13
5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations	13
5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP	14
5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités	14
5.5 Composition, évolution et explications des provisions techniques	15
5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle	15
5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives	16
5.8 Modification des bases techniques et suppositions	17
5.9 Degré de couverture selon article 44 OPP2	17
6 Explication sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant	18
6.1 Explication sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant	18
6.2 Utilisation des extensions (article 50, alinéa 4, OPP2) avec présentation concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque (article 50, alinéas 1-3, OPP2)	18
6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	19
6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement	20
6.5 Instruments financiers dérivés en cours	22
6.6 Engagements de capital ouverts (par exemple des placements Private-Equity)	22
6.7 Valeurs vénales et partenaires contractuels des papiers valeurs sous Securities Lending	23
6.8 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune	23
6.9 Explications sur les coûts de gestion de la fortune	24
6.10 Explication des placements auprès de l'employeur	25
7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation	26
7.1 Bilan	26
7.2 Compte d'exploitation	27
8 Demandes de l'autorité de surveillance	28
9 Autres informations relatives à la situation financière	28
9.1 Incidents commerciaux particuliers et transactions de fortune	28
9.2 Procédures juridiques en cours	28
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	28
Rapport de l'organe de révision	

Avant-propos

Chères, chers destinataires

2015 a été une année turbulente. Juste au début de l'année, le 15 janvier, la BNS a décidé de ne plus se tenir à un cours minimal de l'euro. De ce fait, par rapport à l'euro et le dollar US, la valeur du franc suisse a augmenté massivement et ceci est devenu un test de charge pour la Suisse. La conséquence a été l'introduction d'un intérêt négatif: les détenteurs d'un compte courant auprès de la BNS (banques, assurances et gestionnaires de fortune) doivent, dès le 22 janvier 2015, verser un intérêt de 0.75% sur une partie du dépôt et ceci, les caisses de pensions le sentent aussi.

En juin, au marché des actions chinoises, les cours ont atteint des niveaux élevés insoupçonnés. Il est cependant apparu que les titres étaient massivement surévalués. Des ventes sous effet de panique ont suivi et le marché des actions a perdu un tiers de sa valeur en très peu de temps.

Egalement marquante a été la discussion sur un „Grexit“, qui, dès juillet, est devenu un thème récurrent en Europe.

Dès août, la Chine et son yuan sont devenus un thème de discussion. Une soudaine dévaluation du yuan par la Banque d'émission chinoise a augmenté massivement les inquiétudes concernant un ralentissement de la croissance.

Au courant du troisième trimestre, le marché global des actions a subi la plus grande perte trimestrielle dès 2011. Ceci a eu pour conséquence que la banque d'émission US n'a pas, comme prévu, augmenté ses taux d'intérêts déjà en automne. Ce n'est que le 16 décembre 2015 que la banque d'émission US a effectué cette démarche et qu'elle a informé d'une première augmentation d'intérêt.

Dans cette phase difficile, le Conseil de fondation a maintenu sa stratégie de placement éprouvée. Le résultat de notre caisse de pensions se situe avec une performance annuelle légèrement positive et, avec 0.92%, un peu au-dessus de la moyenne de grandes caisses comparables.

Les valeurs suisses ont obtenu une performance positive: les biens immobiliers avec 7.7%, les actions entre 2.8% et 11% ainsi que les obligations avec 1.8%. Les emprunts en devises et les actions étrangères (sauf USA et Japon) ont été négatifs.

Le Conseil de fondation a fixé l'intérêt pour 2015 sur l'ensemble de l'avoir de vieillesse des assurés à 1.875% (année précédente 3.5%) et il se situe ainsi légèrement au-dessus du taux minimal LPP. Le Conseil fédéral a décidé un taux minimal de 1.25% pour 2016 pour tenir compte du bas niveau des taux. Le Conseil de fondation a en outre décidé de réduire le taux d'intérêt technique à 2.5%. Ceci a pour conséquence que les réserves et les provisions sont évaluées nettement plus haut et ceci contribue à la stabilité de la caisse à long terme.

Le degré de couverture a été influencé par les faibles rendements des placements et l'intérêt technique de bas niveau mentionné: il a baissé à 110.8% contre 118.8% l'année précédente. La réserve de fluctuation de valeur de 19.75% n'est ainsi clairement plus atteinte.

La fortune de placement s'est stabilisée vers de justesse CHF 200 mio.

Au courant de l'année 2015, le nombre d'assurés a heureusement augmenté de 973 à 1073 personnes.

Dans le Conseil de fondation, Cosmas Claussen a remplacé en fin d'année Sonja Koch en tant que représentant de l'employeur.

A cette occasion, je tiens à adresser mes cordiaux remerciements à l'ensemble du Conseil de fondation de la PGG, à l'expert en prévoyance professionnelle, au contrôleur des investissements ainsi qu'au gérant et à PFS pour leur bonne collaboration, toujours professionnelle et excellente.

Thomas Foehn, Président PGG

Comptes annuels 2015

BILAN	Index Annexe	31.12.2015	31.12.2014
		CHF	CHF
ACTIFS			
Placements de la fortune	6.4	199'228'341	197'389'974
Liquidités inclus placement marché monétaire		20'146'479	24'291'696
Créances envers employeur	7.1.1	787'144	569'137
Créances	7.1.2	884'101	830'002
Obligations CHF		17'477'577	17'279'528
Obligations Ex G4 Currencies		6'850'644	7'745'553
Obligations IFL hedged CHF		7'726'164	7'990'054
Obligations marchés émergents		8'406'603	7'494'176
Prêts hypothécaires	6.4.2	3'212'859	4'002'859
Biens immobiliers	6.8.1	54'876'592	52'180'100
Actions Suisse		15'883'096	15'520'708
Actions Europe inclus FX		12'222'665	12'664'903
Actions Amérique du Nord inclus FX		10'773'841	13'781'975
Actions Japon inclus FX		6'076'493	5'740'115
Actions Pacifique ex Japon		5'790'920	6'370'818
Actions marchés émergents		9'929'519	9'339'429
Actions Small / Mid Caps		16'853'510	9'932'319
Private Equity	6.6	1'330'132	1'656'602
Compte de régulation actifs	7.1.3	2'008'417	2'107'595
Total Actifs		201'236'758	199'497'569
PASSIFS			
Dettes		2'924'201	2'455'995
Prestations de libre passage		2'858'396	2'396'501
Versement de capital retraités et survivants		0	8'334
Autres dettes	7.1.4	65'805	51'160
Compte de régulation passifs	7.1.5	90'312	92'233
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		178'895'389	165'718'496
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	91'461'799	87'925'594
Capital de prévoyance retraités	5.4	72'381'590	70'142'102
Provisions techniques	5.5	15'052'000	7'650'800
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	19'326'856	30'989'359
Capital de fondation, fonds libres, découvert		0	241'486
Etat en début de période		241'186	0
-/+ Excédent de dépenses/recettes		-241'186	241'486
Total Passifs		201'236'758	199'497'569

COMPTE D'EXPLOITATIONIndex
Annexe

		2015 CHF	2014 CHF
Contributions et apports ordinaires et autres		7'244'449	7'940'005
Cotisations d'épargne salariés		2'487'620	2'347'726
Cotisations d'épargne employeur		2'868'988	2'731'751
Primes de risque salariés		781'599	744'102
Primes de risque employeur		810'723	782'078
Apports uniques salariés		131'263	62'060
Apports uniques employeur		164'256	1'272'288
Prestations d'entrée		5'110'559	3'322'256
Apports de libre passage		4'559'260	3'179'256
Apports anticipés LFEPL / divorces		551'299	143'000
Afflux provenant de cotisations et prestations d'entrée		12'355'008	11'262'262
Prestations réglementaires		-4'319'993	-5'254'818
Rentes de vieillesse		-3'578'115	-3'565'765
Rentes d'enfants de retraités		-8'605	-20'576
Rentes de survivants		-263'260	-227'706
Rentes d'orphelins		-3'390	-3'390
Rentes d'invalidité		-449'460	-466'033
Rentes d'enfants d'invalides		-16'648	-24'922
Prestations en capital à la retraite (inclus en suspens)		-515	-574'225
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		0	-372'201
Prestations de sortie et retraits anticipés		-8'081'820	-9'104'020
Prestations de libre passage lors de sorties		-7'316'711	-8'819'475
Retraits anticipés LFEPL et versements suite divorce	7.2.1	-765'109	-284'545
Sorties pour prestations et retraits anticipés		-12'401'813	-14'358'838
Modification capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-13'176'893	1'304'178
Constitution/dissolution capital prévoyance assurés actifs	5.2	-1'909'422	3'276'099
Constitution capital prévoyance retraités	5.4	-2'239'488	-264'467
Constitution/dissolution provisions techniques	5.5	-7'401'200	1'293'300
Rémunération du capital d'épargne actifs	5.2	-1'626'783	-3'000'754
Produit prestation d'assurance	7.2.2	145'000	0
Frais d'assurance	7.2.2	-65'239	-64'824
Résultat net de la partie assurance		-13'143'936	-1'857'222

	Index Annexe	2015 CHF	2014 CHF
Résultat net du placement de la fortune	6.4	1'653'597	13'856'229
Résultat liquidités		-44'659	109'298
Résultat obligations CHF		333'576	1'157'721
Résultat obligations FW		-911'355	1'434'058
Résultat obligations EMMA		-1'090'705	621'132
Résultat hypothèques		62'513	88'743
Résultat placements immobiliers	6.8.1	4'174'245	3'036'351
Résultat actions Suisse		436'574	1'789'657
Résultat actions Europe inclus FX		-308'231	512'166
Résultat actions Amérique du Nord inclus FX		-374'863	2'413'272
Résultat actions Japon inclus FX		537'783	499'591
Résultat actions Pacifique ex Japon		-490'758	488'285
Résultat actions Emerging Markets		-1'333'311	833'434
Résultat actions Small / Mid Caps		1'004'423	1'019'826
Résultat Private Equity	6.8.2	153'150	320'009
Résultat Hedge Funds (inclus couverture devises)		81'476	88'483
Frais de gestion du placement de la fortune	6.9	-544'024	-532'195
Intérêts sur prestations de libre passage		-32'236	-23'602
Autre revenu		2'820	1'082
Frais de gestion	7.2.3	-416'471	-420'094
Coûts de révision		-22'500	-24'000
Frais d'experts		-30'000	-26'000
Coûts de formation et frais Conseil de fondation		-30'500	-30'656
Frais de gestion PFS SA		-313'695	-315'273
Taxes autorité de surveillance		-14'682	-13'906
Autres coûts de gestion		-5'094	-10'259
Excédent de dépenses/recettes avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-11'903'989	11'579'996
Dissolution/constitution réserve fluctuation de valeur	6.3	11'662'503	-11'338'510
Excédent de dépenses/recettes		-241'486	241'486

Les valeurs indiquées sont arrondies mathématiquement, le total peut ainsi différer des valeurs individuelles.

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 *Forme juridique et but*

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland Sàrl, au sens des articles 80 ss CC, article 331 CO et article 48, alinéa 2, LPP. La fondation a son siège à Kloten, le domicile de Gate Gourmet Switzerland Sàrl. Elle est soumise à surveillance légale.

La fondation a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et des dispositions d'application pour les salariés de la société fondatrice et des entreprises qui lui sont étroitement liées économiquement ainsi que pour leurs proches et survivants contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 *Enregistrement LPP et fonds de garantie*

La fondation est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH 1372 au registre de la prévoyance professionnelle et de fondations du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage et elle est ainsi rattachée au fonds de garantie.

1.3 *Indication de l'acte et des règlements*

La fondation a été créée par acte officiel du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002.

Indications sur les règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable dès le
Règlement des prestations	12 décembre 2013	1er janvier 2014
Règlement de liquidation partielle	11 mai 2010	2 juin 2010
Règlement des provisions ¹⁾	29 janvier 2016	31 décembre 2015
Règlement interne et organisationnel	2 juillet 2012	1er janvier 2013
Règlement des élections	20. mai 2014	20 mai 2014
Règlement de placement ²⁾	29 mai 2015	1er avril 2015

¹⁾ nouveau règlement dès le 31 décembre 2015, approuvé le 29 janvier 2016

²⁾ nouveau règlement dès le 1er avril 2015, approuvé le 29 mai 2015

1.4 *Organe supérieur, direction de l'entreprise et droit de signature*

Le Conseil de fondation se compose des membres suivants le 31 décembre 2015:

Représentants de l'employeur		Représentants des salariés	
Période du mandat 1.1.2015 – 31.12.2018			
Thomas Föhn	Président*	Kurt Brunner	Vice-président*
Sonja Koch ¹⁾	Membre*	Robert Knutson	Membre*
Nick Wanner	Membre*	Karl Rawyler	Membre*
Mark Zimmermann	Membre*	Sabine Kubatz	Membre*

¹⁾ nouveau dès le 1er janvier 2016 Cosmas Claussen

Direction de l'entreprise/comptabilité	
Benno Halter	Gérant*
Fabrizio Anni	Comptable*
Erich Thurnherr	Remplaçant comptable*

* = droit de signature collective à deux

1.5 *Experts, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance*

Expert en assurances de pensions	Dipeka AG, Peter K. Bachmann, 8048 Zurich Nouveau dès le 1er janvier 2016: Boris Morf, Dipeka AG
Organe de révision	BDO AG, 8031 Zurich
Contrôleur des investissements	PensionTools Sàrl, 8625 Gossau
Autorité de surveillance	LPP et autorité de surveillance des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

1.6 *Employeurs affiliés*

Les employeurs suivants sont affiliés à la fondation au 31 décembre 2015:

Employeurs affiliés	Contrat d'affiliation du
Gategroup Sàrl	1er décembre 2011
Gategroup Services financiers Sàrl, Luxembourg	1er avril 2012

- Gate Retail Onboard Sàrl a été dissoute le 2 juin 2015, les salariés ont été confiés le 31 mai 2015 à gategroup IP Sàrl. Le contrat d'affiliation avec Gate Retail Onboard Sàrl a été dissous.
- gategroup IP Sàrl a été intégrée le 2 juin 2015 à Gategroup Sàrl. Le contrat d'affiliation demeure valable.

2 Membres actifs et retraités

2.1 Assurés actifs

Gate Gourmet Switzerland Sàrl, unité de Zurich

	2015	2014
Effectif de début 1.1.	686	658
Entrées	253	117
Sorties	-121	-85
Retraites	-2	-1
Décès	-2	-1
Cas d'invalidité	0	-2
Effectif final le 31.12.	814	686
Avoir de vieillesse CHF 31.12.	71'095'188	66'867'019

Gate Gourmet Switzerland Sàrl, unité de Genève

	2015	2014
Effectif de début 1.1.	155	166
Entrées	23	34
Sorties	-19	-40
Retraites	-1	-4
Décès	-1	-1
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	157	155
Avoir de vieillesse CHF 31.12.	11'218'435	10'664'554

Gate Gourmet Switzerland Sàrl, Gategroup Corporate Office inclus France

	2015	2014
Effectif de début 1.1.	124	137
Entrées	22	25
Sorties	-49	-36
Retraites	0	-2
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	97	124
Avoir de vieillesse CHF 31.12.	8'913'069	9'533'119

Gate Retail Onboard Sarl / gategroup IP Sàrl / Gategroup Services financiers Sàrl, Luxembourg

	2015	2014
Effectif de début 1.1.	8	8
Entrées	1	1
Sorties	-4	-1
Retraites	0	0
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	5	8
Avoir de vieillesse CHF 31.12.	235'107	860'903

Total PGG	2015	2014	Modification par rapport à l'année précédente
Effectif de début 1.1.	973	969	+4
Entrées	299	177	+122
Sorties	-193	-162	-31
Retraites	-3	-7	+4
décès	-3	-2	-1
Cas d'invalidité	0	-2	+2
Effectif final le 31.12.	1'073	973	+100
Avoir de vieillesse CHF 31.12.	91'461'799	87'925'594	3'536'205

Répartition selon l'âge LPP au 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
18 - 24	12	12	24	16	36	28
25 - 34	84	75	147	139	231	214
35 - 44	124	126	158	152	282	278
45 - 54	135	107	219	208	354	315
55 - 65	64	50	106	88	170	138
Total	419	370	654	603	1'073	973

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la PGG s'élève à 43.3 (année précédente: 43.5).

2.2 Bénéficiaires de rentes

Genre de rente	2015	Nouveaux	Sorties	2014
	31.12.	bénéficiaires		31.12.
Rentes de vieillesse	147	6	2	143
Rentes d'invalidité	28	0	5	33
Rentes de viduité	13	2	0	11
Rentes d'orphelins	1	0	0	1
Rentes d'enfants	10	1	6	15
Total	199	9	13	203

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Toutes les salariées et tous les salariés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle.

Le règlement des prestations est basé sur la primauté des contributions.

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît, selon l'appartenance à l'entreprise, soit après l'âge de 63 ans révolus (groupe d'entreprises 2) ou au moment où l'âge AVS est atteint (groupe d'entreprises 1). Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt après l'âge de 58 ans révolus. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme d'une indemnité unique sous forme de capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont calculés en fonction de l'âge.

La rente d'invalidité s'élève à 5.9% de l'avoir de vieillesse prévu à l'âge AVS, la projection se faisant selon le règlement avec un taux de 2.0%.

La rente de conjoint s'élève à 85% de la rente d'invalidité. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au partenaire qu'au conjoint, pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. En cas de décès d'assurés non mariés n'ayant pas désigné un partenaire, un capital de décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse disponible.

Pour chaque enfant, les rentes d'enfants s'élèvent à 10% du dernier salaire assuré, à 15% en cas d'orphelins de père et de mère.

3.2 Financement, méthode de financement

Les assurés peuvent choisir entre le «Plan d'épargne Standard» et le «Plan d'épargne Plus». Le choix du plan d'épargne intervient lors de l'entrée à la PGG. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées selon le «Plan d'épargne Standard». Un changement de plan d'épargne est possible chaque fois au 1er janvier et il est valable pour toute l'année civile suivante. Une information appropriée de l'assuré doit être faite jusqu'au 30 novembre.

Groupe d'entreprises 1: les contributions applicables pour la prévoyance vieillesse (avoir de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Standard employeur	Standard salarié	Sparplan Plus employeur	Sparplan Plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
35 – 44	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %	10,5 %

Groupe d'entreprises 2: les contributions applicables pour la prévoyance vieillesse (avoir de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Standard employeur	Standard salarié	Sparplan Plus employeur	Sparplan Plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,5 %	4,5 %	5,5 %	5,5 %
35 – 44	7,5 %	5,5 %	7,5 %	7,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %	10,5 %

La cotisation pour l'assurance risque décès et invalidité s'élève à 4.2% du salaire assuré, celle-ci étant prise en charge paritairement par l'employeur et le salarié pour le groupe d'entreprises 1. Pour les salariés du groupe d'entreprises 2, la cotisation pour l'assurance risque est financée à raison de 2.3% du salaire assuré par l'employeur et 1.9% du salaire assuré par le salarié.

Les frais de gestion, les frais pour le placement de la fortune ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 *Autres informations sur l'activité de prévoyance*

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services SA. Le contrat est résiliable chaque année pour la fin de l'année.

4 **Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

4.1 *Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*

Les comptes annuels de la fondation correspondent aux directives de Swiss GAAP FER 26.

4.2 *Principes comptables et d'évaluation*

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font conformément aux prescriptions du Code des Obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, reflètent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale, respectivement. vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Biens immobiliers	Valeur vénale
Actions	Valeur vénale
Private Equity	Négociables: valeur vénale Non négociables: Net Asset Value

Les actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de référence, les frais et revenus au cours du jour respectif.

4.3 *Modifications de principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes*

Il n'y a eu aucune modification de principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes.

5 Risques actuariels / couverture de risque / degré de couverture

5.1 Genre de couverture de risque, réassurance

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland est une caisse de pensions autonome. Dans la fondation, une provision est constituée pour les fluctuations dans l'évolution des risques à court terme.

La fondation a conclu un contrat d'assurance Stop-Loss (contrat no. 78'542) avec la Zürich Versicherungs-Gesellschaft AG (validité jusqu'au 31.12.2020). Le contrat présente les repères suivants:

Réassurance	Conditions au 31.12.2015
Préjudice unique maximal assuré	4'000'000
Préjudice supérieur maximal assuré par année	24'000'000
Montant de la franchise annuelle en % de la somme salariale prise en compte	2.669%
Montant de la prime annuelle minimale en % de la somme salariale prise en compte	27'965 0.075%

5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations

Evolution et rémunération des avoirs d'épargne	2015 CHF	2014 CHF
Etat des avoirs d'épargne le 1.1.	87'925'594	88'200'940
Constitution/dissolution capital prévoyance assurés actifs	1'909'422	-3'276'099
<i>Cotisations d'épargne salariés</i>	<i>2'487'620</i>	<i>2'347'726</i>
<i>Cotisations d'épargne employeur</i>	<i>2'868'988</i>	<i>2'731'751</i>
<i>Apports uniques salariés</i>	<i>131'263</i>	<i>62'060</i>
<i>Apports uniques employeur</i>	<i>164'256</i>	<i>1'272'288</i>
<i>Apports de libre passage</i>	<i>4'559'260</i>	<i>3'179'256</i>
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorce</i>	<i>551'299</i>	<i>143'000</i>
<i>Prestations de retraite sous forme de capital</i>	<i>-515</i>	<i>-574'225</i>
<i>Prestations en capital en cas de décès / invalidité</i>	<i>0</i>	<i>-372'201</i>
<i>Prestations de libre passage lors de sortie</i>	<i>-7'316'711</i>	<i>-8'819'475</i>
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorce</i>	<i>-765'109</i>	<i>-284'545</i>
<i>Dissolution suite retraites, décès, invalidité</i>	<i>-770'929</i>	<i>-2'962'183</i>
<i>Constitution de capital art. 17</i>	<i>0</i>	<i>384</i>
<i>Constitution de capital à la charge de la fondation</i>	<i>0</i>	<i>64</i>
Rémunération de l'avoir d'épargne	1'626'783	3'000'754
Total capital de prévoyance assurés actifs le 31.12.	91'461'799	87'925'594
Taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne selon LPP	1.75%	1.75%
Taux d'intérêt pour la rémunération de la totalité de l'avoir d'épargne	1.875%	3.50%

Conformément à l'article 7 du Règlement des prestations, le Conseil de fondation peut déterminer le taux d'intérêt à la fin de l'année. Durant l'année de référence, le Conseil de fondation a à nouveau fait usage de cette possibilité et, pour des calculs de prestations ou de versements en cours d'exercice il a pris en considération uniquement le taux prescrit par le Conseil fédéral. Compte tenu de la situation financière de la fondation, lors de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer la rémunération indiquée ci-dessus à l'ensemble de l'avoir de vieillesse 2015 ainsi que le versement complémentaire lors de sorties, respectivement retraites en cours d'année.

5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP

Somme des comptes de vieillesse selon LPP	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Somme de l'avoir de vieillesse	91'461'799	87'925'594
dont part selon LPP	45'976'845	42'920'643

Les avoirs des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

Evolution du capital de couverture pour les retraités	2015 CHF	2014 CHF
Etat du capital de couverture le 1.1.	70'142'102	69'877'635
Constitution du capital de prévoyance retraités	2'239'488	264'467
<i>Constitution suite retraite, décès et invalidité</i>	770'929	2'962'183
<i>Dissolution suite versements de rentes</i>	-4'319'477	-4'308'392
<i>Intérêt technique</i>	2'081'000	2'101'000
<i>Gain, respectivement perte nouvelles rentes invalidité</i>	0	-26'273
<i>Gain, respectivement perte de retraite</i>	-37'809	49'957
<i>Perte de mortalité</i>	169'554	336'990
<i>Suppression de rentes d'invalidité</i>	-51'585	0
<i>Suppression de rentes d'enfants</i>	-16'306	-66'521
<i>Décès de retraités</i>	-156'575	-1'385'033
<i>Coûts de décès d'actifs</i>	0	55'325
<i>Coûts de décès de retraités</i>	0	545'231
<i>Réduction du taux d'intérêt technique</i>	3'799'757	0
Total capital de prévoyance retraités 31.12.	72'381'590	70'142'102

La constitution suite retraite, décès et invalidité correspond au capital d'épargne des nouveaux rentiers au moment de la perception de la prestation. Dans le détail, lors de retraite, décès et invalidité, la forme de perception de la prestation suivante a été choisie:

Retraites, décès et invalidité	2015		2014	
	CHF	%	CHF	%
Forme de perception de la prestation				
Capital d'épargne lors de retraite, décès et invalidité	771'445		3'908'609	
dont retrait du capital	515	0%	946'426	24%
dont perception de la rente	770'929	100%	2'962'183	76%

Conformément à la décision du Conseil de fondation du 14 décembre 2015, les rentes courantes pour l'année 2016 n'ont pas été augmentées.

Capital de couverture retraités	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Modification par rapport année précédente
Capital de couverture rentes de vieillesse	59'366'488	57'075'197	2'291'291
Capital de couverture rentes de conjoints	4'546'552	3'730'295	816'257
Capital de couverture rentes d'invalidité	8'298'486	9'100'205	-801'719
Capital de couverture rentes d'enfants	170'064	236'405	-66'341
Total capital de prévoyance retraités	72'381'590	70'142'102	2'239'488

5.5 Composition, évolution et explications des provisions techniques

Les provisions techniques sont nouvellement calculées chaque année par l'expert en assurances de pension.

Composition des provisions techniques	31.12.2015 CHF	31.12.2014	Modification par rap- CHF port année précédente
Provision pour augmentation espérance de vie	3'076'000	2'631'000	445'000
Provision pour les risques décès et invalidité	630'000	2'230'000	-1'600'000
Provision pour cas AI en suspens	5'671'000	2'010'800	3'660'200
Provision pour taux de conversion	3'142'000	779'000	2'363'000
Provision pour fluctuation évolution risque retraités	2'533'000	0	2'533'000
Total des provisions techniques	15'052'000	7'650'800	7'401'200

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie: elle sert au financement des coûts d'adaptation lors de changement des bases biométriques. Lors de la première application des nouvelles bases biométriques, cette provision est dissoute – et, selon le centre d'observation des nouvelles bases, à nouveau constituée à raison de 0.5% par année. La provision a été augmentée de CHF 445'000 et elle se monte à 4.25% (année précédente 3.75%) du capital de prévoyance des rentes courantes.

Provision pour les risques décès et invalidité: pour la couverture des fluctuations à court terme dans l'évolution du risque, une provision est constituée. Le montant de la provision est calculé, selon une méthode mathématique d'assurance, sur la base de la somme du préjudice attendue, au moyen de la répartition totale des préjudices théoriques de risques, en tenant compte des cotisations de risque et de la nouvelle réassurance Stop Loss.

Provision pour cas AI en suspens: au 31 décembre 2015, la décision concernant le versement de prestations d'invalidité était en suspens pour 60 assurés (année précédente: 38). Pour les cas auxquels la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland devra fort probablement fournir des prestations, une provision est constituée. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs au comptant des futures rentes d'invalidité présumées et les prestations de libre passage appliquées en cas d'invalidité. Au 31 décembre 2015, des provisions ont été constituées pour 34 cas en suspens (année précédente: 18). La provision augmente à CHF 3'660'200 en raison du nombre plus élevé et aussi parce que, pour les personnes qui étaient déjà prises en compte l'année précédente, un nouvel intérêt technique de 2.5% au lieu de 3% est appliqué.

Provision pour le taux de conversion: le taux de conversion réglementaires est trop élevé en comparaison avec les bases actuarielles actuelles. Les pertes de retraites qui en résultent doivent être couvertes par une provision. La provision couvre les coûts probables des années de retraites qui ont pu bénéficier d'une retraite anticipée au jour de référence du bilan. Il est tenu compte d'un pourcentage de 33% de retraits de capital.

Provision pour les fluctuations de l'évolution du risque des retraités: la provision est constituée pour tenir compte de la différence de l'espérance de vie effectivement attendue et de l'espérance de vie statistique. Le montant de la provision s'élève à 3.5% du capital de prévoyance des retraités. Elle est constituée la première fois au 31.12.2015.

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2014. Au sens de l'article 53, alinéa 2 LPP, l'expert a confirmé que:

- La fondation dispose d'une réserve de fluctuation de valeur d'un montant de CHF 31.0 mio. et que le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 118.8%. La réserve de fluctuation de valeur correspond à sa valeur cible et la capacité financière de risque est ainsi donnée.
- La fondation offre suffisamment de sécurité pour remplir ses obligations réglementaires.
- Les prescriptions actuarielles réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux directives légales.

Au 31.12.2017, une nouvelle expertise actuarielle sera réalisée.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives

Bases actuarielles

Bases appliquées	LPP 2010 (Table de périodes 2007)
Taux d'intérêt technique	2.5%

La LPP 2010 a été choisie en tant que base actuarielle. Elles reposent sur le recensement statistique de l'effectif des assurés d'importantes caisses de pensions de droit privé des années 2005 à 2009 (Table de périodes 1er juillet 2007).

Résultat net de la partie assurance	2015 CHF	2014 CHF
Recettes primes de risque	1'592'323	1'526'180
<i>Primes de risque employeur</i>	810'723	782'078
<i>Primes de risque salariés</i>	781'599	744'102
Evolution du risque actuariel	92'721	490'324
<i>Gain décès, respectivement perte actifs</i>	0	-55'325
<i>Perte, resp.gain de mutation nouvelles rentes d'invalidité</i>	0	26'273
<i>Gain/perte de retraite</i>	37'809	-49'957
<i>Suppression rentes d'invalidité</i>	51'585	0
<i>Suppression rentes d'enfants</i>	16'306	66'521
<i>Résultat décès retraités</i>	156'575	839'802
<i>Perte mortalité retraités</i>	-169'554	-336'990
Recette prestations d'assurance	145'000	0
Dépense assurance	-65'239	-64'824
Modification provisions techniques	-7'401'200	1'293'300
Changement de base (réduction du taux d'intérêt technique)	-3'799'757	0
Solde évolution du risque	-9'436'153	3'244'980
Rémunération du capital d'épargne	-1'626'783	-3'000'754
Intérêt technique sur capital prévoyance retraités	-2'081'000	-2'101'000
Constitution capital actifs à la charge fondation	0	-64
Constitution capital actifs article 17	0	-384
Résultat net de la partie assurance	-13'143'936	-1'857'222

La perte dans l'évolution du risque des retraités se compose d'une perte de longévité de vie (décès inférieur des retraités) de CHF 169'554 et d'un gain en raison de cas de décès de retraités d'un montant CHF 156'575. Dans l'ensemble, il en est résulté un solde négatif de l'évolution du risque de CHF 9'436'153.

5.8 Modification des bases techniques et suppositions

Durant l'année de référence, le taux d'intérêt technique de LPP 2010 (table de périodes 2007) 3.0% a été réduit à LPP 2010 2.5 % (table de périodes 2007).

5.9 Degré de couverture selon article 44 OPP2

Degré de couverture selon article 44 OPP2	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	Modification par rapport à l'année précédente
Total des actifs en valeurs vénales	201'236'758	199'497'569	1'739'188
Déduction des dettes	-2'924'201	-2'455'995	-468'205
Déduction de la régulation des passifs	-90'312	-92'233	1'920
Fortune disponible (fd)	198'222'245	196'949'341	1'272'903
Capital de prévoyance assurés actifs	91'461'799	87'925'594	3'536'205
Capital de prévoyance retraités	72'381'590	70'142'102	2'239'488
Provisions techniques	15'052'000	7'650'800	7'401'200
Capital de prévoyance nécessaire (cp)	178'895'389	165'718'496	13'176'893
Bénéfice selon article 44, alinéa 1, OPP2 (fd ./ cp)	19'326'856	31'230'845	11'903'989
Degré de couverture selon article 44, ali- néa 1, OPP2 (fd x 100 /cp)	110.8%	118.8%	

Le degré de couverture selon article 44, alinéa 1, OPP2 se monte à 110.8 % à la date du bilan.

6 Explication sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant

6.1 Explication sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant

Selon le règlement de placement, le Conseil de fondation est responsable de l'établissement et la réalisation de la stratégie de placement. En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation détermine les buts et les principes, de même que l'exécution et la surveillance du placement de la fortune. Il est par conséquent responsable du soin à apporter au choix des personnes auxquelles il en délègue l'exécution. Les personnes et institutions auxquelles la gestion du placement de la fortune est confiée se conforment aux directives de loyauté conformément à l'article 51b LPP de même que l'article 48f-I et l'article 49a OPP2. Tous les gérants de fortune mandatés sont subordonnés soit à la FINMA, soit à la CHS PP. L'article 48f, alinéas 2-5 OPP2 est ainsi respecté.

En principe, la gestion de la fortune se fait au moyen de mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine, respectivement des fonds institutionnels. Les placements immobiliers sont des placements indirects par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par Pension Fund Services SA. Les placements en titres sont en majeure partie des placements indexés.

Durant l'année de référence, le reporting mensuel et le contrôle des investissements ont été confiés à PensionTools Sàrl. La comptabilité des papiers valeurs est tenue par Pension Fund Services SA.

Catégorie	Mandataire / Fonds	Gestionnaire de portefeuille
Marché monétaire	Syz AM Liquidity Mgmt	Syz Asset Management
	Syz AM CHF Bond Fund	Syz Asset Management
Obligations devises	CSIF Bond World ex G4 Local Currencies Index	Credit Suisse Asset Management
	CSIF Bond Global Aggregate ex G4 Local Currencies Index	Credit Suisse Asset Management
Obligations Infl. Linked	CSIF Inflation Linked Bond World ex, JP, IT Index (hedged)	Credit Suisse Asset Management
Obligations marchés émergents	JB Local Emerging Bond	Julius Baer
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires	PFS Pension Fund Services SA
Immobiliers	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
Actions Suisse	Swisscanto-CIF Swiss Total Market Index	Banque cantonale Zurich
	Swisscanto-CIF Swiss Small & Mid Cap Index	Banque cantonale Zurich
Actions Europe	Swisscanto-CIF Europe ex CH Index	Banque cantonale Zurich
Actions étrangères	CSIF III World ex CH Small Cap Index	Credit Suisse Asset Management
Actions Amérique du Nord	Swisscanto-IPF US Index	Banque cantonale Zurich
	Swisscanto-CIF Canada Index	Banque cantonale Zurich
Actions Pacifique	Swisscanto-CIF Japon Index	Banque cantonale Zurich
	Swisscanto-CIF Pacifique ex Japon Index	Banque cantonale Zurich
Actions marchés émergents	Swisscanto-CIF Emerging Market Index	Banque cantonale Zurich
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 resp. Secondary 2006, L.P.	Partners Group
	Actions PFS SA	Gestion propre

6.2 Utilisation des extensions (article 50, alinéa 4, OPP2) avec présentation concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque (article 50, alinéas 1-3, OPP2)

Se fondant sur le règlement de placement en vigueur, la PGG poursuit une stratégie de placement (SAA) qui, pour les points suivants, mène à une extension des directives de placement définies dans l'OPP2:

Sur la base de l'article 53, alinéa 2, OPP2, les placements en Private Equity ne peuvent être effectués qu'au moyen de placements collectifs diversifiés. La PGG a cependant 123 titres de PFS Pension Fund Services SA qui, avec une valeur de CHF 69'987, représentent une part de 0.4% du portefeuille. Le règlement de placement permet cet investissement explicitement dans son Annexe 1:

« Avec l'utilisation des possibilités d'extension, des placements en Private Equity peuvent aussi directement se faire en actions individuelles non cotées. La part de tels placements en Private Equity peut s'élever au maximum à 1% de la somme des placements de la fortune. Le Conseil de fondation consi-

dère que, sur la base de cette part particulièrement petite, l'exécution du but de prévoyance n'est pas mise en danger ».

Le Conseil de fondation confirme qu'il connaît les chances et les risques liés à l'utilisation des extensions des possibilités de placement selon l'article 4.8 du règlement de placement et qu'il en tient compte de façon appropriée, par le biais d'une répartition des risques, en fonction des données géographiques et spécifiques aux devises et aux secteurs.

Au jour de référence, toutes les marges de fluctuation selon SAA ont été respectées.

Il a été fait appel à des spécialistes qui, pour l'estimation de la capacité de risque et du choix du Manager, exercent une fonction de conseil et surveillent le respect de la stratégie de placement et les instruments de placement. L'exécution du but de prévoyance, pour autant que prévisible, est aussi garantie selon l'appréciation de la situation du contrôleur des investissements.

De plus, le Conseil de fondation dispose d'un A&L-Monitoring périodique, dans lequel il est pris position au sujet du respect des directives de placement ainsi que de l'évolution du risque et du rendement et des recommandations et mesures sont documentées.

Le Conseil de fondation a une organisation appropriée pour le processus de placement et une application correspondante de la stratégie de placement qui garantit le soin dans le choix, la gestion et la surveillance de la situation de la fortune et en particulier de la situation du degré de couverture.

Sur la base des motifs ci-avant, la réalisation du but de prévoyance par l'extension des limites de placement selon l'article 50, OPP2 n'est pas mise en danger, ni à court, ni à long terme. L'activité de placement tient ainsi suffisamment compte des directives de l'article 50, OPP2.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la performance résulte du rendement escompté et des suppléments nécessaires pour, entre autres, les provisions actuarielles et la constitution de réserves de fluctuation de valeurs. Conformément aux calculs du contrôleur des investissements, la stratégie de placement de la fondation est basée sur les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2015	2014
Calcul du rendement escompté	2.00%	3.30%
Perspective de rendement (revenu attendu)	4.35%	4.70%
Risque historique	6.74%	6.70%
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en % de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	19.75%	18.70%

La stratégie de placement et la réserve de fluctuation de valeur nécessaire qui en découle ont été déterminées sur la base des principes courants du „value at risk“. Conformément à l'Annexe I du règlement de placement du 29 mai 2015, la réserve de fluctuation de valeur nécessaire correspond aux obligations pour une durée de deux ans, avec un risque de perte de 2 %.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	2015 CHF	2014 CHF
Niveau de la réserve de fluctuation de valeur le 1.1	30'989'359	19'650'849
Dissolution / constitution	-11'662'503	11'338'510
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	19'326'856	30'989'359
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	35'331'839	30'989'359
Réserve de fluctuation de valeur manquante	16'004'983	0

Au 31.12.2015, la réserve nécessaire pour les fluctuations à court terme des placements de la fortune (réserve de fluctuation de valeur) n'est pas accumulée en quantité suffisante ; la fondation présente ainsi une capacité de risque limitée.

6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement

6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	% de la fortune		SAA	Marge de fluctua- tion	OPP2 Art. 55
			2015	2014			
Valeurs nominales	65'491'572	70'203'005	32.9%	35.6%	34%	23-45%	100%
Total liquidités	20'146'479	24'291'696	10.1%	12.3%	10%	7-13%	
Liquidités CHF	20'133'878	24'278'219					
Liquidités devises	12'601	13'477					
Créances envers employeur	787'144	569'137	0.4%	0.3%			5%
Créances	884'101	830'002	0.4%	0.4%			
Obligations CHF	17'477'577	17'279'528	8.8%	8.8%	10%	7-13%	
Obligations Ex monnaies G4	6'850'644	7'745'553	3.4%	3.9%	4%	3-5%	
Obligations IFL hedged CHF	7'726'164	7'990'054	3.9%	4.0%	4%	3-5%	
Obligations marchés émergents	8'406'603	7'494'176	4.2%	3.8%	4%	3-5%	
Prêts hypothécaires	3'212'859	4'002'859	1.6%	2.0%	2%	0-4%	
Biens immobiliers	54'876'592	52'180'100	27.5%	26.4%	27%	24-30%	30%
Actions	77'530'044	73'350'267	38.9%	37.2%	38%	29-47%	50%
Actions Suisse	15'883'096	15'520'708	8.0%	7.9%	7%	5-9%	
Actions Europe	12'222'665	12'664'903	6.1%	6.4%	6%	5-7%	
Actions Amérique du Nord	10'773'841	13'781'975	5.4%	7.0%	6%	5-7%	
Actions Japon inclus FX	6'076'493	5'740'115	3.1%	2.9%	3%	2-4%	
Actions Pacifique ex Japon	5'790'920	6'370'818	2.9%	3.2%	3%	2-4%	
Actions marchés émergents	9'929'519	9'339'429	5.0%	4.8%	5%	4-6%	
Actions Small / Mid Caps Suisse	10'984'773	9'932'319	5.5%	5.0%	5%	4-6%	
Actions Small / Mid Caps étranger	5'868'737	0	2.9%	0%	3%	2-4%	
Placements non traditionnels	1'330'132	1'656'602	0.7%	0.8%	1%	0-3%	15%
Private Equity	1'330'132	1'656'602	0.7%	0.8%	1%	0-3%	
Placements de la fortune	199'228'341	197'389'974	100%	100%	100%		

Catégorie de placement	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF	% de la fortune relevante	Marge de fluctua- tion		OPP2 Art. 55
				SAA		
Protection des devises	10'627'954	6'875'284				
Actions USD	7'507'500	3'974'600	69.7%	50%	25-75%	
Actions JPY	3'120'454	2'900'684	51.4%	50%	25-75%	

SAA = Asset Allocation stratégique (stratégie de placement)

Limite OPP2	Quote- part SAA	Part le 31.12.2015	Limite OPP2	Article OPP2
Devises (sans protection)	29.7%	28.4%	30%	55 lit. e

Par la protection partielle des taux de change au moyen d'opérations à terme avec la banque de dépôt, le risque des devises est réduit. La quote-part de devises indiquée ci-dessus à la clôture du bilan est présentée de manière nette (part résiduelle de l'exposition des devises après leur protection). Pour l'évaluation des écarts par rapport aux directives OPP2, cette position nette est déterminante.

Toutes les limites particulières selon les articles 54, 54a et 54b, OPP2, ont été respectées.

6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires de la fondation. La fondation accorde aux destinataires des prêts hypothécaires en 1^{er} rang pour l'acquisition de maisons ou appartements habités toute l'année ainsi que des résidences de vacances pour utilisation personnelle en Suisse. Le crédit maximal s'élève à 80% (respectivement 65% pour des objets de vacances) de la valeur courante, au maximum CHF 750'000. Lors de la retraite, le prêt hypothécaire doit être amorti à 65% de la valeur courante.

En plus des hypothèques variables, la fondation accorde aussi des hypothèques à taux fixe, pour des durées de 3, respectivement 5 ans. Le taux d'intérêt pour les hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation en fonction des conditions du marché et, durant l'exercice sous révision, il s'est élevé à 2.25%. Les taux d'intérêts pour les hypothèques à taux fixe de trois et cinq ans sont déterminés journalièrement et ils sont basés sur le cours moyen du taux SWAP de la ZKB avec une majoration de 1%. Pour les hypothèques à taux fixe de plus de 3 ans, le taux d'intérêt s'élève dans tous les cas à au moins 1.1% et à 1.2% pour les hypothèques à taux fixe de plus de 5 ans.

Les assurés qui quittent la fondation, respectivement prennent leur retraite en retirant l'entier de leur capital peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt en gage change de propriétaire, le prêt doit être remboursé à la date de la vente.

Ci-après le portefeuille des hypothèques pour l'exercice sous révision:

Evolution du nombre d'hypothèques	Nombre d'hypothèques		CHF	
	2015	2014	2015	2014
Etat le 1.1	16	18	4'002'859	4'512'859
Nouvelles hypothèques	0	0	0	0
Augmentations	0	0	0	10'000
Diminutions / résiliations	-2	-2	-670'000	-500'000
Amortissements	0	0	-120'000	-20'000
Etat le 31.12	14	16	3'212'859	4'002'859
Dont hypothèques à taux fixe	9	10	2'057'859	2'507'859

Le 31 décembre 2015, les prêts hypothécaires ont atteint une moyenne de 47.0% (année précédente: 50.0%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit :

Nombre de preneurs d'hypothèques	Actifs		Retraités		Tiers	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Etat le 31.12	*1	*2	**5	**6	5	5

2014/2015: *Un preneur d'hypothèque a trois tranches d'hypothèques. **Un preneur d'hypothèque a deux tranches d'hypothèques.

Les tiers sont tous d'anciens destinataires qui, lors de leur sortie, respectivement retraite, ont retiré l'entier de leur capital mais ont conservé leur hypothèque auprès de la fondation, selon les directives sur les hypothèques.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Conformément au règlement de placement en vigueur, les placements en devises sont sécurisés. Ci-après, les opérations de change à terme en cours à la date du bilan:

Vente de devises le	Monnaie	Montant local	Clôture cours à terme valeur CHF	Cours à terme actuel valeur CHF	Résultat 31.12.2015 CHF	Catégorie de placement
07.04.2016	USD	7'500'000	0.958369 7'187'769	1.001000 7'507'500	-319'731	Actions Amérique N
07.04.2016	JPY	375'000'000	0.008026 3'009'673	0.008321 3'120'454	-110'781	Actions Pacifique
Total opérations de change à terme en cours				10'627'954	-430'512	

Les opérations de change à terme sont couvertes par un investissement correspondant en placements de base en monnaies correspondantes et elles ont été conclues via UBS SA (partie adverse). Pour la couverture de la marge, un contrat de gage a été conclu avec UBS SA Avec une limite de mise en gage de CHF 1'500'000.

6.6 Engagements de capital ouverts (par exemple provenant des placements Private-Equity)

Dans le segment Private Equity sont compris deux Limited Partnerships ainsi que des actions de PFS Pension Fund Services SA. En détail, il s'agit des positions suivantes :

Actions	Nombre		Valeur CHF	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
PFS Pension Fund Services SA	123	123	69'987	65'313
Total			69'987	65'313

Limited Partnership	Total Commitment	Unfunded Commitment	Net Asset Value CHF	
	31.12.2015 CHF	31.12.2015 CHF	31.12.2015	31.12.2014
Partners Group Secondary 2004 L.P.	3'262'158	197'771	230'641	367'863
Partners Group Secondary 2006 L.P.	3'262'158	244'253	1'029'504	1'223'426
Total	6'524'316	442'024	1'260'145	1'591'289
Total Private Equity			1'330'132	1'656'602

6.7 Valeurs vénales et partenaires contractuels des papiers valeurs sous Securities Lending

Selon le contrat Pool en vigueur, la ZKB peut prêter les placements en actions et obligations à l'intérieur du fonds indexé. Ce programme de Securities Lending respecte les dispositions de l'ordonnance sur les placements collectifs de la FINMA (KKV-FINMA). La ZKB agit en tant que Principal et elle est ainsi l'unique partie adverse pour la fondation.

6.8 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune (performance de l'ensemble de la fortune)

Sur la base des calculs du contrôleur des investissements, la performance de l'ensemble de la fortune ainsi que de chacune des catégories de placement est la suivante:

Performance des catégories de placement	2015	2014
Liquidités	-0.3%	0.3%
Obligations CHF	1.8%	6.9%
Obligations ex monnaies G4	-10.3%	9.8%
Obligations IFL hedged CHF	-2.9%	8.8%
Obligations marchés émergents	-14.3%	9.0%
Prêts hypothécaires	1.8%	2.1%
Biens immobiliers	7.7%	5.6%
Actions Suisse	2.8%	13.0%
Actions Europe inclus FX	-2.5%	4.2%
Actions Amérique du Nord inclus FX	-2.4%	25.4%
Actions Japon inclus FX	9.4%	9.2%
Actions Pacifique ex Japon	-7.8%	10.8%
Actions marchés émergents	-14.1%	10.6%
Actions Small et Midcap CH	11.1%	11.4%
Actions Small et Midcap monde	-1.7%	0%
Private Equity	3.2%	11.7%
Performance d'ensemble	0.9%	7.5%

La performance a été calculée selon la méthode Time Weighted Return (TWR) et déclarée net (après déduction des coûts des placements indirects de la fortune).

Performance de l'ensemble de la fortune (résultat net des placements de la fortune par rapport au montant moyen des actifs)

	2015	2014
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	199'497'569	192'749'601
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	201'236'758	199'497'569
Valeur moyenne des actifs (non pondérée)	200'367'163	196'123'585
Revenu net du placement de la fortune	1'653'597	13'856'229
Performance de l'ensemble de la fortune	0.8%	7.1%

Les revenus du placement de la fortune sont indiqués en détail dans le compte d'exploitation. Ci-après quelques explications complémentaires concernant les biens immobiliers et les placements alternatifs.

6.8.1 Détail du revenu des biens immobiliers

Revenu des biens immobiliers	Revenu CHF		Fortune CHF le	
	2015	2014	31.12.2015	31.12.2014
Biens immobiliers				
Fondation de placement Turidomus	4'174'245	3'036'351	54'876'592	52'180'100
<i>Fondation de placement Casareal</i>	3'388'358	2'418'420	41'682'566	39'055'967
Versement	1'435'522	1'534'700		
Modification valeur d'inventaire	1'952'836	883'720		
<i>Groupe de placement Proreal</i>	642'788	469'265	13'194'026	13'124'133
Versement	572'895	572'895		
Modification valeur d'inventaire	69'893	-103'630		
Coûts pour placements collectifs	143'099	148'666		

Les placements immobiliers sont des placements indirects auprès de la fondation de placement Turidomus. Les placements sont répartis en prétentions envers le groupe de placement Casareal (immeubles résidentiels) et en prétentions envers le groupe de placement Proreal (immeubles commerciaux). Le revenu se compose du dividende pour l'année en cours plus/moins la correction de l'évaluation de la valeur d'inventaire des prétentions.

6.8.2 Détail du revenu de Private Equity

Revenu Private Equity	Revenu CHF		Fortune CHF le	
	2015	2014	31.12.2015	31.12.2014
Private Equity	153'150	320'009	1'330'132	1'656'602
Actions PFS SA	20'664	23'862	69'987	65'313
Partners Group Secondary 2004 L.P.	-34'573	-2'644	230'641	367'863
Partners Group Secondary 2006 L.P.	59'215	185'878	1'029'504	1'223'426
Coûts pour placements collectifs	107'844	112'913		

6.9 Explications sur les coûts de gestion de la fortune

Coûts administratifs du placement de la fortune	2015 CHF	2014 CHF	Modification par rapport année précédente
Honoraires coûts conseils en investissements	52'488	50'382	2'106
Frais pour comptabilisation des papiers valeurs, respectivement Global Custody	19'872	19'872	0
Droit de timbre	3'005	0	3'005
Taxes prélevées séparément pour placements indirects	49'824	47'236	2'588
Frais bancaires placements directs	883	0	883
Frais administratifs hypothèques destinataires	3'743	4'647	-904
Frais administratifs de la fortune dans « placements collectifs transparents »	414'209	410'058	4'151
Total coûts administratifs du placement de la fortune	544'024	532'195	11'829

Pour les placements indirects, les coûts administratifs de la fortune sont partiellement déduits de la Net Asset Value (NAV). Pour les „placements collectifs transparents“, il est tenu compte de ces frais dans le compte d'exploitation.

Pour les catégories de placement ci-après, ces coûts sont indiqués sous forme de Total Expense Ratio (TER). Le TER contient essentiellement les taxes courantes pour le Portfoliomanagement, l'administration et le dépôt.

Fournisseur / nom du produit	Valeur marchande	TER %	TER
	31.12.2015 CHF		CHF
Syz AM Liquidity Mgmt Fund CHF I2	16'602'376	0.10%	16'603
Syz AM CHF Bonds I3	17'477'577	0.18%	31'460
Julius Baer Multibond Local EM Bond Fund	8'406'603	1.31%	110'127
CSIF III World ex CH Small Cap Index	5'868'737	0.09%	5'076
Turidomus Casareal	41'682'566	0.28%	116'711
Turidomus Proreal	13'194'026	0.20%	26'388
Partners Group Secondary 2004, L.P.	230'641	10.96%	25'278
Partners Group Secondary 2006, L.P.	1'029'504	8.02%	82'566
Total (sans les placements avec TER taux de frais nuls)	98'623'293		414'209

Selon l'article 48a, alinéa 3, OPP2, si, pour un placement, les coûts pour l'administration de la fortune ne peuvent pas être identifiés, ils doivent être indiqués séparément en tant que placements collectifs non transparents, selon la directive de Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). La fondation n'a aucun placement collectif non transparent. Le quota de coûts transparents s'élève ainsi à 100%.

Au total, les dépenses pour l'administration des placements de fortune s'élèvent à CHF 544'024 pour la période sous révision. Ceci correspond à environ 0.27% des placements de fortune au jour du bilan.

6.10 Explication des placements auprès de l'employeur

A part l'avoir des primes de l'année 2015, il n'existe aucun autre placement auprès de l'employeur. Ces montants en retard ont été réglés au début de 2016.

7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Cette position concerne les contributions des salariés et de l'employeur pour les mois de septembre à décembre 2015 qui ont été entièrement versées jusqu'à fin février 2016. A part ceci, il n'y a pas d'autre placement auprès de l'employeur.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Avoir impôt anticipé exigible	871'114	823'555
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	12'987	6'447
Total créances	884'101	830'002

7.1.3 Compte de régulation actifs

Compte de régulation actifs	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Versement fondation de placement Turidomus (placements immobiliers)	2'008'417	2'107'595
Total compte de régulation actifs	2'008'417	2'107'595

Selon l'information de la fondation de placement Turidomus (demande à l'assemblée des investisseurs), il est prévu que le bénéfice à distribuer pour 2015 s'élèvera à CHF 46 (CHF 50 l'année précédente) pour chaque part Casareal, respectivement CHF 45 (CHF 45 l'année précédente) pour chaque part Proreal. Le versement de CHF 2'008'417 pour l'année sous révision sera effectué pour le 31 mai 2016, après la décision de l'assemblée des investisseurs.

Passifs

7.1.4 Autres exigibilités

Concernant les autres exigibilités, il s'agit de factures qui n'ont pas encore été payées qui concernent l'année sous révision.

7.1.5 Compte de régulation passifs

Compte de régulation passifs	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Contributions pour le fonds de garantie	33'639	32'532
Régulation pour révision et rapports d'expertise	22'751	25'820
Régulation pour honoraires du Conseil de fondation	33'022	33'000
Régulation pour honoraires de surveillance	900	881
Total compte de régulation passifs	90'312	92'233

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1. Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorce

Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorce	2015 CHF	2014 CHF	Modif. par rapport année précédente
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété de logement (LFEPL)	280'000	284'545	-4'545
Versements à la suite de divorce	485'109	0	485'109
Total versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorce	765'109	284'545	480'564

Au total, 4 personnes (année précédente 2) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL pour de nouveaux objets, respectivement des transformations.

7.2.2 Rendement prestations d'assurance / charges d'assurance

Ce poste comprend les rentrées de rentes AI provenant de prestations d'assurance de CHF 145'000, les contributions au fonds de garantie de CHF 33'639 ainsi que la prime Stop-Loss à la Zürich Assurance de CHF 31'600.

7.2.3 Frais d'administration

Frais d'administration	2015 CHF	2014 CHF	Modification par rapport année précédente
Frais de révision	22'500	24'000	-1'500
Honoraires d'experts	30'000	26'000	4'000
Coûts de formation et frais Conseil de fondation	30'500	30'656	-156
Frais de gestion PFS SA	313'695	315'273	-1'578
Taxes autorité de surveillance	14'682	13'906	776
Autres frais d'administration	5'094	10'259	-5'164
Total frais d'administration	416'471	420'094	-3'623

Dans les autres frais d'administration sont compris, entre autres, des frais pour impression et traductions ainsi que des frais d'avocat et de justice (retard dans le paiement d'intérêt hypothécaire).

Sur la base de 1'261 (année précédente 1'160) assurés actifs et retraités (sans enfants) au 31 décembre 2015, les frais d'administration s'élèvent à CHF 330 (année précédente CHF 362) para destinataire.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Par sa lettre du 14 décembre 2015, l'autorité de surveillance a demandé à être informée, par le biais du prochain rapport, sur la mise en pratique de la recommandation de l'expert selon VTG (observation actuelle du taux d'intérêt de référence et prise de mesures éventuelles).

Le Conseil de fondation a réduit le taux d'intérêt technique à 2.5%, augmenté les provisions techniques, rémunéré les avoirs en épargne des actifs que légèrement au-dessus du taux minimal LPP et agendé en 2016 l'examen des futurs taux de conversion.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Incidents commerciaux particuliers et transactions de fortune

Les banques externes et administrateurs de fortune doivent publier annuellement les rétrocessions obtenues ou versées, selon l'article 400, alinéa 1, CO ou article 48k, OPP2 ainsi que sur la base des décisions du Tribunal fédéral (en dernier BGE 4A_127/2012 et 4A_141/2012). Sur demande, aucune rétrocession n'a été déclarée.

Dans les comptes annuels 2010, au paragraphe 9.2, il était fait état de discussions en cours avec l'Administration fédérale des impôts (ESTV). Elles sont en rapport avec (1) des taxes de chiffres d'affaires sur des achats de titres et avec (2) la demande de restitution des impôts anticipés sur des dividendes d'actions suisses.

(1) Un investisseur auquel l'ESTV avait facturé rétroactivement dès mi 2007 le versement du chiffre d'affaires, a fait appel contre cette décision et transmis le cas au Tribunal administratif fédéral. Par sa décision du 29 septembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a approuvé cette contestation et reconnu le recours.

Le 11 novembre 2015, l'ESTV a transmis la décision précitée au Tribunal fédéral. La justification ainsi que les arguments de l'ESTV sont concordants avec sa position initiale.

(2) Pour ces faits, il n'y a eu aucune nouvelle connaissance jusqu'à la fin de l'année sous référence.

9.2 Procédures juridiques en cours

Il y a une procédure juridique en suspens auprès de la Direction de la Justice et de l'Intérieur du canton de Zurich, Service de la prévoyance professionnelle et des fondations, en rapport avec l'utilisation des fonds libres par la Caisse générale de prévoyance de SAir Group lors de leur transfert à l'occasion de la liquidation partielle.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a aucun événement notable.